



Le syndicat de la clarté et de la transparence

Paris, le 3 décembre 2019

Déclaration UNSA ITRF-BI-O CAPN des Techniciens de recherche et de formation du mardi 3 décembre 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPN,

Aujourd'hui, en plus de situations liées à l'ordre du jour de cette CAPN, notre syndicat UNSA ITRF-BI-O, souhaite aborder deux points prépondérants de l'actualité qui touchent nos collègues ainsi que tous les fonctionnaires.

Le premier point concerne directement notre instance paritaire. Lors de la dernière CAPN du 23 mai 2019 l'UNSA ITRF-Bi-O indiquait ses inquiétudes sur les différents chantiers Fonction Publique. Aujourd'hui ce ne sont plus des inquiétudes mais une certitude quant à la suppression de notre modèle de dialogue social avec la "loi de transformation de la Fonction Publique" du 6 août 2019.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les demandes de mobilité notamment pour nos collègues ATRF exerçant en EPLE, ne seront plus examinées par les Commissions Administratives Paritaires Académiques, la mobilité se réduisant déjà depuis de nombreuses années à une simple information pour les corps de catégories A et B.

A partir du 1^{er} janvier 2021, ce sont toutes les questions liées aux promotions de corps et de grade qui seront sorties des compétences de nos instances paritaires qui permettent un regard direct sur la gestion des carrières des personnels et la défense de leurs intérêts en toute transparence.

Ces nouvelles dispositions mettent à distance les partenaires sociaux et cultivent l'isolement des agents publics.

L'exécutif, qui a fait le choix d'une position dogmatique, enferme les personnels dans une relation individuelle et vulnérable avec leur employeur. Le seul moyen pour les agents de faire valoir leurs droits sera désormais une démarche de recours individuel lorsqu'on connaît à ce jour le peu de collègues qui osent contester par écrit un compte rendu d'entretien professionnel qui ne leur convient pas car peur de représailles.

Ce choix politique est porteur de dégradations rapides pour l'ensemble d'un système qui va emmagasiner les amertumes et les colères.

Ce choix par la loi, nous l'avons dénoncé et contesté dans toutes les instances où l'UNSA est représentée.



UNSA ITRF-BI-O 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE Cedex 01 56 20 29 50

Site : www.unsa-itrf-bio.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

email : contact@unsa-itrfbio.org



Le syndicat de la clarté et de la transparence

L'autre point que nous souhaitons aborder dans cette déclaration liminaire, c'est **l'impatience des personnels quant à la revalorisation de leurs salaires**, conjuguée à **leurs inquiétudes sur la réforme des retraites**.

C'est la raison pour laquelle l'Unsa-Éducation a lancé un appel à la grève pour la journée du 5 décembre prochain afin d'appeler l'ensemble des personnels qu'elle représente, à exprimer sa détermination à obtenir une revalorisation et une restructuration des carrières qui reconnaissent leurs métiers et garantissent le maintien des niveaux de pension.

Pour revenir à l'objet principal de cette session d'automne, pour émettre un avis sur les nombreux dossiers déposés concernant l'accès aux grades de Classe Supérieure et de Classe exceptionnelle des Techniciens de recherche et de formation pour la session 2019, nous avons pu consulter les dossiers.

Force est de constater que les éléments demandés et précisés dans la note de gestion du 21 novembre 2018 pour la constitution des dossiers de promotions n'ont pas été compris pour certains établissements de l'enseignement supérieur ou rectorats au vu de certains dossiers.

Il est anormal de voir des dossiers 2019 avec des annexes datant de 2018 ou plus anciens encore, sans tenir compte des modifications qui peuvent parfois paraître minimes dans la note de gestion.

C'est ainsi que nous avons pu consulter des rapports d'activité sans tableau d'entrée rempli ou encore l'absence de CV et à contrario des photos de réalisations ou autres documents non demandés.

Lors de réunions successives de concertation sur la note de gestion, l'UNSA ITRF-BI-O a signalé à plusieurs reprises, une possible interprétation de la note sur différents points sans modifications retenues par l'administration.

Ces précisions demandées auraient évité ces manques ou interprétations.

Enfin, nous constatons une progression pour l'année 2019 du nombre de renouvellement de stage et de non-titularisation.

Pour l'UNSA ITRF-BI-O

Valérie CABANEL, Jean Luc DUFAU



UNSA ITRF-BI-O 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE Cedex 01 56 20 29 50

Site : www.unsa-itrf-bio.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

email : contact@unsa-itrfbio.org